NUMÉRO 15 | 5 AOUT 2022

FCCBJ NEWS

Cave de Lugny

ACTUALITES

PLAN DE RÉSILIENCE : LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES ÉLIGIBLES À L'AIDE « GAZ ET ÉLECTRICITÉ »

Depuis le 1er juillet, les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité sont éligibles à l'aide « gaz et électricité » du Plan de résilience. Temporaire, ciblée et plafonnée, cette aide est ouverte à tous les secteurs d'activité.
Elle vise à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité des entreprises, pour les aider à faire face aux conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine.

Entreprises éligibles :

• les entreprises dont les achats de gaz et/ou d'électricité atteignent au moins 3% de leur chiffre d'affaires 2021 ;
• et qui ont subi un doublement du prix du gaz et/ou de l'électricité sur la période éligible (mars à août 2022), par rapport à leur moyenne de prix sur l'année 2021.

Modalités de l'aide :

Cette aide prend la forme d'une subvention. Selon la situation de l'entreprise agricole ou agroalimentaire, elle est égale à :
• 30% des coûts éligibles, plafonnée à 2 millions d'euros, pour les entreprises subissant une baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) de 30% par rapport à 2021 ou ayant des pertes d'exploitation (condition vérifiée à la maille trimestrielle) ;
• 50% des coûts éligibles, plafonnée à 25 millions d'euros, pour les entreprises subissant des pertes d'exploitation et dont le montant des pertes est au plus égal à deux fois les coûts éligibles. L'aide est limitée à 80% du montant des pertes d'exploitation.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Pour obtenir l'aide :

La demande d'aide est à déposer :
• par le biais d'un formulaire dans l'espace professionnel de la messagerie sécurisée de l'entreprise depuis le site www.impots.gouv.fr ;
• dans un délai de 45 jours à compter du 4 juillet 2022 pour la 1ère période éligible (mars à mai 2022) ;
• dans un délai de 45 jours à compter du 15 septembre 2022 pour la 2ème période éligible (juin à août 2022).

CONSEIL SPÉCIALISÉ « VIN ET CIDRE » DE FRANCEAGRIMER DU 12 JUILLET 2022

Le conseil spécialisé « Vin et Cidre » de FranceAgriMer s'est réuni le 12 juillet 2022, sous la présidence de Jérôme Despey. À retenir notamment pour cette séance : les variétés de vigne à raisins de cuve proposées au classement, les plans collectifs de restructuration du vignoble, l'ouverture d'un appel à projets pour la promotion des vins sur les marchés des pays tiers.

ENVIRONNEMENT

BIODIVERSITÉ - UNE NOUVELLE HVE TOUT EN COMPROMIS

Sans convaincre les syndicats agricoles, ni les ONG, la Commission nationale de la certification environnementales (CNCE) a adopté ce 30 juin le cadre révisé de la Haute valeur environnementale (HVE).
La réforme marque la disparition de la voie B, basée sur le chiffre d'affaires et les intrants.
Les changements de la voie A, celle des « pratiques », sont en revanche limités.

Article : Exploitant Agricole 22.07

LA TECHNIQUE EN SOIRÉE : VINIFIER SANS SO2 - RETOURS D'EXPÉRIENCE - LE 17AOÛT

Un groupe de professionnels et le BIVB vous invitent à une soirée technique d'un format nouveau sur le thème de la vinification sans SO2. Elle se déroulera le mercredi 17 août à partir de 17h à la Maison Boisset – Les Ursulines à Nuits-Saint-Georges.

Jean-Yves Bizot, Antoine Lepetit de la Bigne, Charles Gehin, Camille Paquet, Sylvain Pataille, Grégory Patriat, Benoit Nicolas, Alexis Duchet, Thomas Pico, David Didon, Julien Bordet, Zhengi Saito Wang se réunissent régulièrement depuis 4 ans pour échanger sur leur expérience de la vinification sans soufre. Ce groupe animé par le BIVB est à l'initiative d'une fiche technique rédigée à partir de leurs retours d'expérience. Ils vous la présenteront lors de cette soirée. Cette présentation sera également accompagnée d'une dégustation animée par les professionnels.

La soirée se clôturera par un moment convivial autour d'un apéritif dinatoire.

Inscription gratuite mais obligatoire à partir de ce lien

LES RÉSULTATS À JOUR DE L'ÉTUDE DE COÛT D'ITINÉRAIRE TECHNIQUE VIGNE SONT DISPONIBLES

Le référentiel sur les coûts d'itinéraire technique Vignes continue de s'étoffer et de s'actualiser.
Combien coûte la protection phytosanitaire, le travail du sol, l'effeuillage, la complantation, la taille, l'entretien courant du palissage, la récolte manuelle ou mécanique ? Vous trouverez dans la synthèse des éléments de coûts et de temps de travail pour positionner votre entreprise et alimenter votre réflexion sur vos itinéraires techniques.
Le diaporama a été complété et présente l'ensemble des ateliers vignes. Un graphique sur la composition par type de charge met également en évidence le poids des charges de main-d'œuvre dans le coût vignes : 45 %. La mécanisation représente quant à elle 16 % du coût vigne, la culture de la vigne est largement le fruit d'un travail manuel.

BOURGOGNE
Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

FORMATION

La formation : "**GÉRER EFFICACEMENT DES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ ET D'INCIVILITÉ**"
est annulée par manque de participants.

VENDANGES 2022

Bourgogne

GUIDE RÈGLEMENTAIRE VENDANGES

Comme chaque année, la CAVB rédige un guide règlementaire vendanges pour vous permettre d'aborder vos vendanges le plus sereinement possible. Vous y retrouverez l'ensemble de la règlementation sociale en vigueur pour ce millésime 2022.
Le guide est disponible ici :

Les fiches taux de cotisations sociales vendanges sont disponibles ci-dessous :

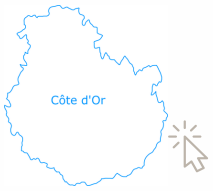

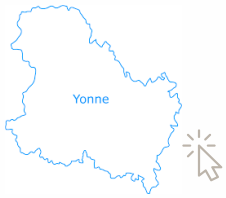

Jura

Société de Viticulture du Jura

CONDITIONS DE PRODUCTION 2022

Les propositions des ODG de Bourgogne en matière de rendement 2022 ont été étudiées par le Comité Régional de l'INAO (CRINAO) le 28 juillet. L'ensemble de ces propositions ont été acceptées par le CRINAO et seront instruites par le Comité National INAO le 8 septembre prochain pour une validation définitive.

La marge d'enrichissement pour les appellations de Bourgogne n'est pas encore connue. Les demandes seront formulées par les ODG mi août et adressées au préfet par la CAVB. Ils vous tiendrons informés des demandes formulées par les ODG à l'approche des vendanges.

Vous pouvez télécharger les conditions de production 2022 validées par le CRINAO : CAVB

VIE DE LA FCCBJ

Les bureaux de la FCCBJ seront fermés du 18 au 23 août inclus.

En cas d'urgence, Elodie sera joignable sur son portable si besoin.

Elodie tient une permanence au bureau les mercredi 24 et jeudi 25 août.

A partir du 26 août jusqu'au 5 septembre inclus nous serons complètement indisponibles.